Extrait du Opale - accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles
http://opale.asso.fr/spip/les-politiques-d-emploi-aide-dans-le-secteur

Les politiques d'emploi aidé dans le secteur artistique et culturel

- Employer - Emplois aidés et Culture -

Date de mise en ligne : jeudi 14 novembre 2013

Opale - accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles

Avec la montée du chômage dans les années 70 apparaissent des politiques spécifiques d'emploi : les premiers contrats aidés sont lancés en 1977 et depuis, tous les gouvernements ont eu recours à ce type d'instrument.
Ayant pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes dites "vulnérables" face à l'emploi, ces contrats restent aujourd'hui l'arme anti-chômage préférée des politiques français.
C'est à partir de 1997 et la création des "Nouveaux Services - Emplois Jeunes" que se met en place un réel soutien à l'emploi associatif.
Le secteur culturel s'empare alors fortement de ce dispositif et demeure depuis cette date grand consommateur d'emplois aidés.

Bref historique des politiques d'emplois aidés

- Au niveau de l'État
- Dans les collectivités territoriales

Et la Culture dans tout ça ?

- Une habitude d'utilisation des contrats aidés
- Des associations très utilisatrices de ces dispositifs...qui représentent une part importante de leurs ressources
- La culture, un secteur ciblé dans les politiques d'aides à l'emploi
- Peu de dispositifs spécifiques au secteur culturel
- Les aides à l'emploi artistique

Bref historique des politiques d'emplois aidés

- **Au niveau de l'État**

Les mesures de politique d'emploi à destination du secteur non-marchand (associations, services publics, administrations, mutuelles, etc.) ont été mises en place dès le milieu des années 80, d'abord principalement à des fins d'insertion socioprofessionnelle : travaux d'utilité collective (TUC, de 1984 à 1989) ; contrats emploi-solidarité (CES, depuis 1990) et contrats emploi consolidé (CEC, depuis 1993).

Réduit à une seule mesure de 1990 à 1992 (CES), le choix s'est ouvert pour les associations en 1993 avec la création du CEC, puis il s'est encore élargi fin 1997 avec le programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes (NSEJ) ».
" Mais en 2002, la priorité est donnée aux aides à l'emploi dans le secteur marchand : le programme NSEJ est donc suspendu.
" En 2003, les contrats aidés dans le secteur non-marchand sont relancés. En effet, il apparaît que la demande est restée forte pour les emplois de ce secteur.

> Cette période marquée par la succession rapide des lois et l'empilement des dispositifs causés par l'urgence de la régulation à court terme du chômage, entraine un manque de lisibilité qui désarçonne les bénéficiaires, décourage les employeurs et rend plus difficile leur mise en oeuvre par les opérateurs.

Depuis 2005 :
La multiplication des formules, l'instabilité réglementaire des différents contrats ont été maintes fois dénoncées et l'ensemble a été revu par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.
Malgré cette simplification, la Cour des Comptes continue à souligner l'éclatement et la complexité des contrats aidés de la politique de l'emploi ; à la suite du Grenelle de l'insertion, la loi instaure, à compter de janvier 2010, un contrat unique d'insertion en s'appuyant sur deux modalités, l'une dans le secteur marchand et l'autre dans le secteur non marchand, soit, respectivement, le CIE et le CAE.
Les emplois francs (juin 2013)http://debatspublics.overblog.com/tag/ZUS/

- **Dans les collectivités territoriales**
Si quelques régions ont été pionnières en terme de mise en place d'aides à des postes qualifiés au sein des associations (PACA par exemple), depuis les élections de 2004, pratiquement toutes les Régions françaises ont mis en place des politiques en faveur de l'emploi dans le secteur associatif.
Qu'on les nomme emplois « tremplins », « associatifs » ou « solidaires », ces différents dispositifs ont d'abord été présentés comme une réponse régionale au désengagement de l'État avec la fin des emplois-jeunes.

Et la Culture dans tout ça ?

- **Une habitude d'utilisation des contrats aidés**
De longue date, les associations culturelles ont appris à utiliser les différentes modalités de la politique de l'emploi pour accompagner leur dynamique de développement.

Néanmoins, c'est avec le programme Emplois Jeunes (1997-2005) que le secteur culturel s'empare massivement des emplois aidés moins pour tester des activités nouvelles que pour salarier les équipes nécessaires à la consolidation et au développement de projets ayant déjà fait leur preuve, souvent sur la base d'un important bénévolat.
Il présente en effet des traits particulièrement favorables à ce mode d'usage, entre autres : un horizon de cinq ans ; la possibilité de recruter des jeunes qualifiés ; un accent mis sur le projet de création d'activité plutôt que sur l'aide aux chômeurs en difficulté.
Pourtant en 2002, la sortie du dispositif est programmée, provoquant une fragilisation du secteur, alors même que, en inventant les usages du programme Emplois-Jeunes, les associations culturelles ont mis en mouvement une

dynamique sectorielle irréversible.
Depuis ce dispositif, les associations culturelles sont très consommatrices de ce type d'aides.

- **Des associations très utilisatrices de ces dispositifs...qui représentent une part importante de leurs ressources**

Même si les chiffres attestent que le secteur culturel fait massivement appel à ce type d'aide, il semble que ce phénomène aille en s'amenuisant. (rajouter chiffres)

En effet, le travail d'étude des associations culturelles réalisé par Viviane Tchernonog (le Paysage associatif Français, mesures et évolution, 2013), fait état que dans le secteur culturel, le pourcentage d'associations faisant appel aux contrats aidés était 16% en 2012 contre 17% en 2005, pour une part de 8% (en 2005 et en 2012) du total de l'emploi salarié.
Il est intéressant de remarquer que bien plus que le secteur culturel, ce sont le caritatif et l'humanitaire, l'éducation, ainsi que l'insertion qui sont les plus utilisatrices ces dispositifs d'aides à l'emploi (entre 28% et 26% de fréquence d'utilisation)
L'enquête menée par Opale en 2008, "Vers une meilleure connaissance des associations culturelles employeurs", montre, quant à elle, que les emplois aidés représentaient en moyenne 17% de l'emploi salarié (hors emploi artistique) des associations interrogées.

L'enquête montre que les aides à l'emploi représentaient également souvent une ressource importante particulièrement pour les associations de petite taille. Cela souligne le rôle important qu'elles jouaient dans le fonctionnement quotidien de ces structures mais peut aussi inquiéter dans une perspective de pérennisation des emplois bien sûr, mais aussi de l'activité dans sa globalité, dans la mesure où les chiffres montrent que ces emplois aidés étaient très souvent indiquées par les structures dans le noyau central des personnes indispensables pour la permanence des activités de la structure.

Des aides structurantes pour le secteur

...

- **La culture, un secteur ciblé dans les politiques d'aides à l'emploi**

Le secteur culturel est souvent cité comme un secteur propice à l'utilisation de ces dispositifs car il est considéré comme attractif et possédant un fort potentiel de création d'emplois : l'emploi culturel est donc un véritable élément d'insertion professionnelle.
En 2009, l'État a par exemple fixé des objectifs quantitatifs de 10 000 contrats aidés afin d'accompagner la mobilisation pour l'emploi dans le secteur culturel.

Par ailleurs, ces dispositifs sont également utilisés comme outils :
" d'accès à la culture : ils permettent de "sensibiliser nos concitoyens, les plus jeunes d'entre eux en particulier, à la richesse culturelle des équipements de leur territoire pour qu'ils se les approprient et les fassent vivre. Il doit également offrir de nouvelles perspectives professionnelles à des jeunes éloignés de l'emploi."
" mais aussi d'"amélioration de la capacité d'intervention des structures qui participent à la mise en oeuvre des politiques culturelles"
(Extrait de la circulaire SG-DDAI n°2009/001 relative à la mise en oeuvre du plan de mobilisation pour l'emploi dans le secteur culturel (2009))

- **Peu de dispositifs spécifiques au secteur culturel**

Même s'ils sont peu nombreux, il existe tout de même quelques contrats aidés spécifiques au secteur culturel.

On retient essentiellement :

" le dispositif « Handicap - Culture - Emploi » testé à titre expérimental sur trois régions en 2013 (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France).

Permettant des associations de créer des postes à vocation culturelle (accompagnateur culturel et médiateur culturel), avec l'aide de Pôle emploi et sous contrat aidé « culture », ce dispositif dispositif permet aux structures du secteur médico-social d'améliorer accès à la culture des personnes handicapées par le biais de l'embauche en emplois aidés.

" le programme Adultes-relais créé fin 1999 confie à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la Ville des missions de médiation sociale et culturelle afin d'ame liorer, dans les zones urbaines sensibles et autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

" le dispositif Adac (agent de développement artistique et culturel) créé en 1995 en PACA, aide accordée aux associations culturelles créant un poste culturel en CDI

" la Région Rhône-Alpes, particulièrement dynamique sur les thématiques d'emplois culturels propose une aide à la mutualisation d'emplois consistant à participation au coût salarial d'un emploi administratif ou technique mutualisé entre plusieurs structures culturelles.

- **Les aides à l'emploi artistique**

Certaines collectivités ont mis en place des dispositifs d'aides à l'emploi artistique :

" Région Rhône-Alpes : aide à l'insertion des jeunes artistes du cinéma et de l'audiovisuel.

" Région Pays-de-la-Loire : Programme cafés-cultures qui a pour objet de soutenir la diffusion de spectacles professionnels dans les Cafés-cultures.

Copyright © Opale - accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles